

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 5-309-1922 promulguant la loi du 20 juillet 1922 instituant une médaille commémorative interalliée de la guerre dite Médaille de la Victoire.

n° 5-309-1922

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
16 août 1922

Numéro JO  
n° 309 du 31/08/1922

Date du numéro  
31 août 1922

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu l'insertion au journal officiel de la République française du 23 juillet 1922 de la loi du 20 juillet 1922, instituant une médaille commémorative interalliée de la guerre, dite « Médaille de la Victoire »: Sur la proposition du Secrétaire général du Gouvernement,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er,— Est promulguée dans la colonie pour y être exécutée selon sa forme et teneur, la loi du 20 juillet 1922, instituant une médaille commémorative interalliée de la guerre, dite « Médaille de la Victoire ». Art. 2,— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel de la colonie.

**E. Lippmann.Par le Gouverneur :Le Secrétaire général du gouvernement,A. GRÉMILLET.**